

## **Une caisse maladie unique de la Suisse du Nord-Ouest**

Alain Beuret (PVL)

Depuis des décennies, les primes de l'assurance maladie obligatoire (primes LAMal) ne font qu'augmenter, au grand dam des assurés, en particulier des familles et des personnes à faibles revenus. Le choc de l'augmentation des primes 2023 demande une réaction du pouvoir politique. Notre système de santé va dans le mur, il est opaque et ne joue plus son rôle de solidarité entre générations tel que promis lors de son introduction.

Divers facteurs contribuent à la hausse des frais de santé : les progrès de la médecine, les entreprises pharmaceutiques, les caisses maladies et bien évidemment le vieillissement de la population.

Pour notre canton, le défi démographique est particulier avec 38 personnes âgées de plus de 65 ans pour 100 personnes de 20 à 64 ans, contre 31 en moyenne suisse. Au vu de ces chiffres, il est normal que la consommation de soins et de médicaments soit plus élevée qu'ailleurs. Avec l'arrivée à l'âge de la retraite de la génération dite des « baby-boomers », la tendance va se poursuivre.

En parallèle, certaines assurances, qui étaient comparativement en bas de l'échelle des comparatifs il y a quelques années, se retrouvent aujourd'hui parmi les plus chères, prouvant ainsi l'inefficacité du système et la perversité de l'obligation de faire des réserves. Pour notre canton, la prime peut atteindre 20% d'augmentation en deux ans.

Pendant que les Jurassiennes et les Jurassiens s'étranglaient en prenant connaissance de leur nouvelle police pour l'année prochaine, le Canton de Berne annonçait le 28 octobre dernier un « changement de paradigme dans le système de santé suisse » avec un partenariat « inédit » entre l'hôpital du Jura bernois et un assureur privé pour un système de soins « parallèle » ou « hors système LAMal », dans le cadre d'un projet pilote. Le Canton de Berne évoque dans son communiqué de presse un plan d'assurance maladie de base alternative dès 2024.

Vu la situation actuelle, combinant une accélération de l'augmentation des primes et une ouverture de la Confédération à des démarches pilotes alternatives, nous pensons qu'il est le moment d'agir, de concert avec les cantons voisins, pour examiner ensemble sérieusement la faisabilité d'une caisse unique intercantonale du Nord-Ouest de la Suisse. Une caisse chargée de fixer les primes, de les encaisser et de rembourser les prestations serait certainement moins opaque et donc plus efficace. Un tel édifice permettrait, sans aucun doute, une plus grande solidarité entre les générations et les régions.

**Dans l'objectif de sortir de l'ornière dans le domaine des primes de l'assurance maladie de base qui augmentent chaque année de manière excessive, en particulier pour les Jurassiennes et les Jurassiens, nous souhaitons obtenir des réponses aux questions suivantes de la part du Gouvernement :**

- 1. Comment le Gouvernement considère-t-il le projet pilote cité, annoncé par le Canton de Berne pour l'hôpital du Jura bernois ?**
- 2. Comment évalue-t-il la pertinence de mettre en place une caisse maladie intercantonale commune de la Suisse du Nord-Ouest avec les cantons voisins partants, tenant compte du fait d'un équilibre favorable des générations pour notre canton ?**
- 3. Est-il prêt à discuter avec les Conseillers d'État des cantons voisins, notamment de la Suisse du Nord-Ouest (BS, BL, SO, AG) mais aussi Berne et Neuchâtel, pour sonder**

**leur intérêt à collaborer à la mise en place d'une caisse maladie intercantonale commune :**

- **comme assurance de base en tant que modèle alternatif ?**
- **comme assurance de base unique ?**

**4. Est-il prêt à discuter avec le Conseil fédéral de la mise en place d'un projet pilote régional de caisse maladie intercantonale commune, le cas échéant en l'invitant à modifier les ordonnances fédérales nécessaires ?**

Alain Beuret (PVL)

### **Co-signataires**

- Sophie Guenot (PCSI)
- Emilie Moreau (PVL)
- Patrick Chapuis (PCSI)
- Quentin Haas (PCSI)
- Vincent Hennin (PCSI)
- Blaise Schüll (PCSI)
- Thomas Schaffter (PCSI)
- Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI)

Intervention déposée officiellement le 25 janvier 2023